

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	61
Présents et représentés	:	74
Votants	:	74

Le mercredi 29 juin 2016, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 23 juin 2016, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

#### **DELEGUES PRESENTS**

Mme Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis

M. François	PELLETANT	Commune de Linas
M. Rémi	BERTIN	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme Michèle	FRERET	Commune de Massy
Mme Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
Mme Denis	CHALEM	Commune de Palaiseau
Mme Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust

M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

#### **DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Mme. Fabienne GERARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU  
Mme Patricia VINCENT donne pouvoir à Mme. Martine CINOSI-GIRARD  
M. Guy MALHERBE donne pouvoir à Mme. Geneviève BESSE  
Mme. Anne de ROCQUIGNY donne pouvoir à M. Yann CAUCHETIER  
M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA  
Mme. Ouiam HAMMAN donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI  
Mme. Sandrine GELOT donne pouvoir à M. Rémi BETIN  
M. Dawari HORSFALL donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE  
Mme Hella KRIBI-ROMDHANE donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE du point 23 à la fin de la séance  
Mme. Bouchra LAQUES donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE  
M. Nicolas SAMSOEN donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI  
M. Grégoire de LASTEYRIE donne pouvoir à M. Hervé PAILLET  
Mme. Véronique CHATEAU-GILLE donne pouvoir à M. Thomas JOLY  
M. Patrick BATOUFFLET donne pouvoir à M. Dominique FONTENAILLE

#### **DELEGUES ABSENTS (EXCUSES)**

Mme. Sonia DAHOU Commune des Ulis  
Mme. Florence LORTON Commune de Longjumeau  
M. Serge MORANVILLE Commune de Massy  
Mme. Chrystel LEBOEUF Commune de Palaiseau  
M. Christian PAGE Commune de Saclay du point 62 à la fin de la séance

**Secrétaire de séance : Monsieur David ROS**

Soit 61 délégués présents et 74 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance jusqu'au point 22,  
Soit 60 délégués présents et 74 délégués présents et représentés du point 23 au point 61,  
Soit 59 délégués présents et 73 délégués présents et représentés du point 62 à la fin de la séance.

### 1 - ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE de la fin du mandat de Monsieur Jean FLEGEO et de la caducité de la délibération n°2016-29 du Conseil communautaire du 7 janvier 2016 portant élection de Monsieur Jean FLEGEO au Bureau communautaire ;
- DECIDE de procéder à l'élection d'un nouveau membre au Bureau communautaire au scrutin secret ;

Le candidat est : M. Stéphane BAZILE

Les scrutateurs sont : Mme Rafika REZGUI, M. Pierre OLLIER

Le secrétaire de séance désigné est : M. David ROS

VU les résultats du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 74
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombres de suffrages exprimés : 74
- Nombres de voix obtenues : 74
- DECLARE élu membre du Bureau et installé dans sa fonction M. Stéphane BAZILE

### 2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 AVRIL 2016

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 6 AVRIL 2016.

### 3 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET PRINCIPAL DE LA CAEE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du Compte de gestion 2015 établi par Madame la Trésorière de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après :

<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice :</b>	
Recettes 2015	113 333 827,91
Dépenses 2015	113 438 521,98
Solde d'exécution 2015	-104 694,07
Part du résultat de fonctionnement 2014 affecté en fonctionnement en 2014	2 671 467,66
<b>Résultat de clôture de fonctionnement 2015</b>	<b>2 566 773,59</b>
<b>Résultat d'investissement de l'exercice :</b>	
Recettes 2015	24 324 324,40
Dépenses 2015	18 228 926,46
Solde d'exécution 2015	6 095 397,94
Résultat de clôture de 2014	-5 843 455,15
<b>Résultat de clôture d'investissement 2015 (A)</b>	<b>251 942,79</b>

<b>Restes à réaliser de 2015 sur 2016 :</b>	
Recettes	0,00
Dépenses	0,00
<b>Solde des restes à réaliser (B)</b>	<b>0,00</b>
<b>Besoin de financement (A-B)</b>	<b>251 942,79</b>

#### 4 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015- BUDGET PRINCIPAL DE LA CAPS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du Compte de gestion 2015 établi par Madame la Trésorière principale de Palaiseau, tel qu'il est présenté ci-après :

<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice :</b>	
Recettes 2015	92 216 077,47
Dépenses 2015	85 237 970,52
Solde d'exécution 2015	6 978 106,95
Part du résultat de fonctionnement 2014 affecté en fonctionnement en 2014	0,00
<b>Résultat de clôture de fonctionnement 2015</b>	<b>6 978 106,95</b>

<b>Résultat d'investissement de l'exercice :</b>	
Recettes 2015	16 114 998,01
Dépenses 2015	20 060 020,73
Solde d'exécution 2015	-3 945 022,72
Résultat de clôture de 2014	2 441 721,47
<b>Résultat de clôture d'investissement 2015</b>	<b>-1 503 301,25</b>

#### 5 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015- AMENAGEMENT DE LA CAPS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du Compte de gestion 2015 établi par Madame la Trésorière principale de Palaiseau, tel qu'il est présenté ci-après :

<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice :</b>	
Recettes 2015	597 525,43
Dépenses 2015	597 525,43
Solde d'exécution 2015	0,00
Part du résultat de fonctionnement 2014 affecté en fonctionnement en 2015	139 781,03
<b>Résultat de clôture de fonctionnement 2015</b>	<b>139 781,03</b>

<b>Résultat d'investissement de l'exercice :</b>	
Recettes 2014	0,00
Dépenses 2014	0,00
Solde d'exécution 2014	0,00
Résultat de clôture de 2014	1 441 676,46
<b>Résultat de clôture d'investissement 2015</b>	<b>1 441 676,46</b>

#### 6 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 PÉPINIÈRES DE LA CAPS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du Compte de gestion 2015 établi par Madame la Trésorière Principale de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après :

<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice :</b>	
Recettes 2015	1 401 400,03
Dépenses 2015	1 378 654,07
Solde d'exécution 2015	22 745,96
Part du résultat de fonctionnement 2014 affecté en fonctionnement en 2014	4 967,29
<b>Résultat de clôture de fonctionnement 2015</b>	<b>27 713,25</b>

<b>Résultat d'investissement de l'exercice :</b>	
Recettes 2015	75 960,15
Dépenses 2015	74 242,42
Solde d'exécution 2015	1 717,73
Résultat de clôture de 2014	76 154,65
<b>Résultat de clôture d'investissement 2015 (A)</b>	<b>77 872,38</b>

#### 7 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 CENTRE AQUATIQUE DE LA CAPS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du Compte de gestion 2015 établi par Madame la Trésorière de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après

<b>Résultat d'investissement de l'exercice :</b>	
Recettes 2015	7 589 532,76
Dépenses 2015	5 207 338,42
Solde d'exécution 2015	2 382 194,34
Résultat de clôture de 2014	-3 282 194,33
<b>Résultat de clôture d'investissement 2015 (A)</b>	<b>-899 999,99</b>

### 8 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SIAGV)

Le Conseil communautaire,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

- PREND ACTE du Compte de gestion 2015 établi par Madame la Trésorière principale de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après :

<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice:</b>	
Recettes 2015	622 601,62 €
Dépenses 2015	553 429,01 €
Solde d'exécution 2015	69 172,61 €
Part du résultat de fonctionnement 2014 affecté en fonctionnement 2015	493 217,48 €
<b>Résultat de clôture de fonctionnement 2015</b>	<b>562 390,09 €</b>

<b>Résultat d'investissement de l'exercice:</b>	
Recettes 2015	35 455,10 €
Dépenses 2015	251 660,29 €
Solde d'exécution 2015	216 205,19 €
Résultat de clôture de 2014	366 476,57 €
<b>Résultat de clôture d'investissement 2015</b>	<b>582 681,76 €</b>

### 9 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION NORD CENTRE ESSONNE (SMEP NCE)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE du Compte de gestion 2015 établi par Madame la Trésorière principale de Palaiseau tel qu'il est présenté ci-après :

<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice :</b>	
Recettes 2015	0,00
Dépenses 2015	3 370,66
Solde d'exécution 2015	-3 370,66
Part du résultat de fonctionnement 2014 affecté en fonctionnement en 2014	11 369,56
<b>Résultat de clôture de fonctionnement 2015</b>	<b>7 998,90</b>

<b>Résultat d'investissement de l'exercice :</b>	
Recettes 2015	0,00
Dépenses 2015	0,00
Solde d'exécution 2015	0,00
Résultat de clôture de 2014	4 882,92
<b>Résultat de clôture d'investissement 2015 (A)</b>	<b>4 882,92</b>

#### 10 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015-BUDGET PRINCIPAL DE LA CAEE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE ACTE au Président de la Communauté Paris-Saclay de la présentation faite du Compte administratif, tel qu'il est présenté ci-après :

<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice :</b>	
Recettes 2015	113 333 827,91
Dépenses 2015	113 438 521,98
Solde d'exécution 2015	-104 694,07
Part du résultat de fonctionnement 2014 affecté en fonctionnement en 2014	2 671 467,66
<b>Résultat de clôture de fonctionnement 2015</b>	<b>2 566 773,59</b>
<b>Résultat d'investissement de l'exercice :</b>	
Recettes 2015	24 324 324,40
Dépenses 2015	18 228 926,46
Solde d'exécution 2015	6 095 397,94
Résultat de clôture de 2014	-5 843 455,15
<b>Résultat de clôture d'investissement 2015 (A)</b>	<b>251 942,79</b>

<b>Restes à réaliser de 2015 sur 2016 :</b>	
Recettes	0,00
Dépenses	0,00
<b>Solde des restes à réaliser (B)</b>	<b>0,00</b>

**Besoin de financement (A-B) 251 942,79**

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2015.
- APPROUVE le compte administratif 2015.
- ARRETE en conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2015 pour le budget annexe centre aquatique, tel qu'il est résumé ci-dessus, à savoir :
  - Résultat de clôture de la section de Fonctionnement : 2 566 773,59€.
  - Résultat de clôture de la section d'Investissement : 251 942,79€.

## 11 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET PRINCIPAL DE LA CAPS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE ACTE au Président de la Communauté de Paris-Saclay de la présentation faite du Compte administratif, tel qu'il est présenté ci-après :
- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2015 ;
- APPROUVE le compte administratif 2015 ;
- ARRÊTE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2015 pour le Budget principal, tels qu'ils sont résumés ci-dessus, à savoir :

- Résultat de clôture de la section de Fonctionnement : 6 978 106,95 euros.

- Résultat de clôture de la section d'Investissement : -1 503 301,25 euros

ramené à -4 060 316,65 euros après prise en compte du solde négatif des restes à réaliser de 2015 sur 2016.

## 12 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET AMENAGEMENT DE LA CAPS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE ACTE au Président de la Communauté de Paris-Saclay de la présentation faite du Compte administratif, tel qu'il est présenté ci-après :

<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice :</b>	
Recettes 2015	597 525,43
Dépenses 2015	597 525,43
Solde d'exécution 2015	0,00
Part du résultat de fonctionnement 2014 affecté en fonctionnement en 2015	139 781,03
<b>Résultat de clôture de fonctionnement 2015</b>	<b>139 781,03</b>
<b>Résultat d'investissement de l'exercice :</b>	
Recettes 2015	0,00
Dépenses 2015	0,00
Solde d'exécution 2015	0,00
Résultat de clôture de 2014	1 441 676,46
<b>Résultat de clôture d'investissement 2015 (A)</b>	<b>1 441 676,46</b>

<b>Restes à réaliser de 2015 sur 2016 :</b>	
Recettes	0,00
Dépenses	0,00
<b>Solde des restes à réaliser (B)</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>1 441 676,46</b>

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2015 ;
- APPROUVE le Compte administratif 2015 ;
- ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2015 pour le Budget annexe Aménagement, tels qu'ils sont résumés ci-dessus, à savoir :
  - Résultat de clôture de la section de Fonctionnement : 139 781,03 €
  - Résultat de clôture de la section d'Investissement : 1 441 676,46 €

### 13 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET DES PÉPINIÈRES DE LA CAPS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE ACTE au Président de la Communauté de Paris-Saclay de la présentation faite du Compte administratif, tel qu'il est présenté ci-après :

<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice :</b>	
Recettes 2015	1 401 400,03
Dépenses 2015	1 378 654,07
Solde d'exécution 2015	22 745,96
Part du résultat de fonctionnement 2014 affecté en fonctionnement en 2014	4 967,29
<b>Résultat de clôture de fonctionnement 2015</b>	<b>27 713,25</b>

<b>Résultat d'investissement de l'exercice :</b>	
Recettes 2015	75 960,15
Dépenses 2015	74 242,42
Solde d'exécution 2015	1 717,73
Résultat de clôture de 2014	76 154,65
<b>Résultat de clôture d'investissement 2015 (A)</b>	<b>77 872,38</b>
<b>Restes à réaliser de 2015 sur 2016 :</b>	
Recettes	0,00
Dépenses	27 276,96
<b>Solde des restes à réaliser (B)</b>	<b>-27 276,96</b>
<b>Besoin de financement (A-B)</b>	<b>50 595,42</b>

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2015.
- APPROUVE le Compte administratif 2015 ;
- ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2015 pour le budget annexe aménagement, tels qu'ils sont résumés ci-dessus, à savoir :
  - Résultat de clôture de la section de Fonctionnement : 27 713,25 €,
  - Résultat de clôture de la section d'Investissement : 77 872,38 € porté à 50 595,42 € après prise en compte du solde négatif des restes à réaliser de 27 276,96 €.

#### 14 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET DU CENTRE AQUATIQUE DE LA CAPS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE ACTE au Président de la Communauté Paris-Saclay de la présentation faite du Compte administratif, tel qu'il est présenté ci-après :

<b>Résultat d'investissement de l'exercice :</b>	
Recettes 2015	7 589 532,76
Dépenses 2015	5 207 338,42
Solde d'exécution 2015	2 382 194,34
Résultat de clôture de 2014	-3 282 194,33
<b>Résultat de clôture d'investissement 2015 (A)</b>	<b><u>-899 999,99</u></b>
<b>Restes à réaliser de 2015 sur 2016 :</b>	
Recettes	0,00
Dépenses	0,00
<b>Solde des restes à réaliser (B)</b>	<b><u>0,00</u></b>
	0,00
<b>Besoin de financement (A-B)</b>	<b><u>-899 999,99</u></b>

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2015 ;
- APPROUVE le Compte administratif 2015 ;
- ARRETE en conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2015 pour le Budget annexe du Centre aquatique, tel qu'il est résumé ci-dessus, à savoir :
  - Résultat de clôture de la section d'Investissement : -899 999,99 €.

#### 15 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SIAGV)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE ACTE au Président de la Communauté Paris-Saclay de la présentation faite du Compte administratif, tel qu'il est présenté ci-après :

<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice:</b>	
Recettes 2015	622 601,62 €
Dépenses 2015	553 429,01 €
Solde d'exécution 2015	69 172,61 €
Part du résultat de fonctionnement 2014 affecté en fonctionnement 2015	493 217,48 €
<b>Résultat de clôture de fonctionnement 2015</b>	<b>562 390,09 €</b>
<b>Résultat d'investissement de l'exercice:</b>	
Recettes 2015	35 455,10 €
Dépenses 2015	251 660,29 €
Solde d'exécution 2015	216 205,19 €
Résultat de clôture de 2014	366 476,57 €
<b>Résultat de clôture d'investissement 2015 (A)</b>	<b>582 681,76 €</b>
<b>Reste à réaliser de 2015 sur 2016:</b>	
<u>Recettes</u>	
<u>Dépenses</u>	
<u>Solde des restes à réaliser (B)</u>	
<b>Besoin de financement (A+B)</b>	<b>582 681,76 €</b>

- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Compte de gestion relatives aux produits et charges de l'exercice 2015 ;
- APPROUVE le Compte administratif 2015 ;
- ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2015 pour le budget du SIAGV, tels qu'ils sont résumés ci-dessus, à savoir :
  - Résultat de clôture de la section de Fonctionnement : **562 390,09 €**,
  - Résultat de clôture de la section d'Investissement : - **582 681,76 €**.

#### **16 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE PROGRAMMATION NORD CENTRE ESSONNE (SMEP NCE)**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE ACTE au Président de la Communauté de Paris-Saclay de la présentation faite du Compte administratif, tel qu'il est présenté ci - après :

<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice :</b>	
Recettes 2015	0,00
Dépenses 2015	3 370,66
Solde d'exécution 2015	-3 370,66
Part du résultat de fonctionnement 2014 affecté en fonctionnement en 2014	11 369,56
<b>Résultat de clôture de fonctionnement 2015</b>	<b>7 998,90</b>

<b>Résultat d'investissement de l'exercice :</b>	
Recettes 2015	0,00
Dépenses 2015	0,00
Solde d'exécution 2015	0,00
Résultat de clôture de 2014	4 882,92
<b>Résultat de clôture d'investissement 2015 (A)</b>	<b>4 882,92</b>

- APPROUVE le compte administratif 2015 ;
- ARRETE en conséquence les résultats de clôture de l'exercice 2015 pour le budget annexe aménagement, tels qu'ils sont résumés ci-dessus, à savoir :
  - Résultat de clôture de la section de Fonctionnement : 7 998,90 €.
  - Résultat de clôture de la section d'Investissement : 4 882,92 €.

**17 - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL 2015**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE D'AFFECTER définitivement les résultats de l'exercice 2015 comme suit:

<u>Fonctionnement Recettes</u>	
Article 002 R - « résultat de fonctionnement reporté » :	5 729 096,83 €
<u>Investissement Recettes</u>	
Article 1068 R – Excédent de fonctionnement capitalisé :	4 386 172,70 €
Article 001 D - « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »	1 829 157,30 €

**18 - AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS - BUDGET ANNEXE DES PÉPINIÈRES 2015**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE D'AFFECTER définitivement les résultats de l'exercice de l'exercice 2015 comme suit :

<u>Investissement Recettes</u>	
Article R 001 – Résultat d'investissement reporté	77 872,38 €
<u>Fonctionnement Recettes</u>	
Article R 002 – Résultat de fonctionnement reporté	27 713,25 €

**19 - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS - BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE 2015**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE D'AFFECTER définitivement les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

<u>Investissement Dépenses</u>	
Article D001 – Résultat d'investissement reporté	-899 999,99 €

## 20 - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS - BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT 2015

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE D'AFFECTER définitivement les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

<u>Investissement Recettes</u>	
Article R 001 – Résultat d'investissement reporté	1 441 676,46 €
<u>Fonctionnement Recettes</u>	
Article R 002 – Résultat de fonctionnement reporté	139 781,03 €

## 21 - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU BUDGET DE CLOTURE DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES RN20

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le versement de la contribution au budget de clôture du SME RN20 au 30 mars 2016 pour un montant de 28 430.96 Euros.
- Autorise le transfert de l'excédent du compte administratif vers le nouveau syndicat mixte d'études RN20.

## 22 - REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à la répartition « dérogatoire libre » de la manière suivante :

Contributeurs	Montants
BURES-SUR-YVETTE	183 903
GIF-SUR-YVETTE	460 886
GOMETZ-LE-CHATEL	38 751
IGNY	200 037
ORSAY	356 872
PALaiseAU	663 983
SACLAY	33 078
SAINT-AUBIN	-
VAUHALLAN	38 902
VILLIERS-LE-BACLE	31 083
LES ULIS	630 414
VERRIERES-LE-BUISSON	472 049
<b>Sous total communes membres</b>	<b>3 109 957</b>

<b>Sous total CPS</b>	<b>8 500 956</b>
-----------------------	------------------

<b>Total global</b>	<b>11 610 913</b>
---------------------	-------------------

### 23 - DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE par chapitre et par opération d'équipement, la décision modificative N° 2016-1 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	DM1-2016	TOTAL BUDGETE
011 - CHARGES À CARACTÈRE GENERAL	52 104 320,75 €	1 098 785,35 €	53 203 106,10 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	24 633 242,54 €		24 633 242,54 €
014 - ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	145 269 563,00 €		145 269 563,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 352 082,59 €	510 460,65 €	2 862 543,24 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>224 359 208,88 €</b>	<b>1 609 246,00 €</b>	<b>225 968 454,88 €</b>
66 - CHARGES FINANCIÈRES	1 118 979,00 €		1 118 979,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	437 749,40 €		437 749,40 €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>225 915 937,28 €</b>	<b>1 609 246,00 €</b>	<b>227 525 183,28 €</b>
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	19 133 384,00 €	-121 736,00 €	13 011 648,00 €
042 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 900 000,00 €		2 900 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 033 384,00 €</b>	<b>-121 736,00 €</b>	<b>15 911 648,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>241 949 321,28 €</b>	<b>1 487 510,00 €</b>	<b>243 436 831,28 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	TOTAL DM1-2016	TOTAL BUDGETE
013 - ATTÉNUATIONS DE CHARGES	80 600,00 €		80 600,00 €
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	13 359 586,00 €		13 359 586,00 €
73 - IMPÔTS ET TAXES	159 362 035,00 €	1 182 554,00 €	160 544 589,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	62 395 128,25 €	154 956,00 €	62 550 084,25 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	251 615,20 €		251 615,20 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE</b>	<b>235 448 964,45 €</b>	<b>1 337 510,00 €</b>	<b>236 786 474,45 €</b>
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 000,00 €	150 000,00 €	154 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>235 452 964,45 €</b>	<b>1 487 510,00 €</b>	<b>236 940 474,45 €</b>
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	767 260,00 €		767 260,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>767 260,00 €</b>		<b>767 260,00 €</b>
002 - SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	5 729 096,83 €		5 729 096,83 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>241 949 321,28 €</b>	<b>1 487 510,00 €</b>	<b>243 436 831,28 €</b>

## INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2016	RESTE A REALISER	DM1-2016	TOTAL BUDGETE
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	830 000,00 €	266 484,11		1 096 484,11 €
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	2 039 000,00 €	210 078,95	5 331 607,00 €	7 580 685,95 €
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	938 200,00 €	230 812,06	433 641,04 €	1 602 653,10 €
Opération d'équipement n°10	151 372,00	16 615,68		167 987,68 €
Opération d'équipement n°11	1 431 466,00	96 877,49		1 528 343,49 €
Opération d'équipement n°12	1 091 525,00	271 594,33		1 363 119,33 €
Opération d'équipement n°13	1 855 362,00	1 338 252,47		3 193 614,47 €
Opération d'équipement n°14	408 714,00	22 255,20		430 969,20 €
Opération d'équipement n°15	83 696,00	34 412,64		118 108,64 €
Opération d'équipement n°16	69 881,00	1 714,82		71 595,82 €
Opération d'équipement n°17	1 760 382,00	47 423,11		1 807 805,11 €
Opération d'équipement n°18	1 517 510,00	526 693,53		2 044 203,53 €
Opération d'équipement n°19	3 273 305,00	409 400,78		3 682 705,78 €
Opération d'équipement n°20	195 800,00		50 000,00 €	245 800,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	43 135 974,37 €	802 227,46	4 276 560,91 €	39 661 640,92 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>58 782 190,37 €</b>	<b>4 274 842,63 €</b>	<b>1 538 607,13 €</b>	<b>64 595 720,13 €</b>
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	50 000,00 €			50 000,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	4 460 482,43 €			4 460 482,43 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	494 106,00 €			494 106,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>5 004 588,43 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 004 588,43 €</b>
45811 - OPERATION SOUS MANDAT		168 000,00	47 151,91 €	215 151,91 €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>63 786 778,80 €</b>	<b>4 442 842,63 €</b>	<b>1 585 839,04 €</b>	<b>69 815 460,47 €</b>
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	767 260,00 €			767 260,00 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	12 965 108,00 €		689 566,00 €	13 654 674,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 732 368,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>689 566,00 €</b>	<b>14 421 934,00 €</b>
001 - SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	1 829 157,30 €			1 829 157,30 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>79 348 304,10 €</b>	<b>4 442 842,63 €</b>	<b>2 275 405,04 €</b>	<b>86 066 551,77 €</b>
	<b>83 791 146,73 €</b>			

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2016	RESTE A REALISER	DM1-2016	TOTAL BUDGETE
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	496 106,00 €			496 106,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	23 364 503,00 €	1 885 827,23 €	124 920,00 €	25 375 250,23 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	14 481 080,00 €		1 326 216,04 €	15 807 296,04 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>38 341 689,00 €</b>	<b>1 885 827,23 €</b>	<b>1 451 136,04 €</b>	<b>41 678 652,27 €</b>
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	9 966 353,00 €			9 966 353,00 €
1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	4 386 172,70 €			4 386 172,70 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	44 612,80 €		256 439,00 €	301 051,80 €
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIÈRES</b>	<b>14 397 138,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>256 439,00 €</b>	<b>14 653 577,50 €</b>
45821 - OPERATION SOUS MANDAT	168 000,00 €			168 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>52 906 827,50 €</b>	<b>1 885 827,23 €</b>	<b>1 707 575,04 €</b>	<b>56 500 229,77 €</b>
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIO.	13 133 384,00 €		121 736,00 €	13 011 648,00 €
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	2 900 000,00 €			2 900 000,00 €
041 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES	12 965 108,00 €		689 566,00 €	13 654 674,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>28 998 492,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>567 830,00 €</b>	<b>29 566 322,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>81 905 319,50 €</b>	<b>1 885 827,23 €</b>	<b>2 275 405,04 €</b>	<b>86 066 551,77 €</b>
	<b>83 791 146,73 €</b>			

## 24 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les mouvements tels que présentés ci-après :

### Section de fonctionnement - Dépenses et recettes

Chap./Nat.	Libellé	BP 2016	DM 1- 2016	Budget 2016
6015	ACHATS STOCKES - TERRAINS A AMENAGER		653 857,00	653 857,00
6045	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES /TERRAIN		40 000,00	40 000,00
605	ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	77 104,00		77 104,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	77 104,00	693 857,00	770 961,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>77 104,00</b>	<b>693 857,00</b>	<b>770 961,00</b>
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	188 677,03	-188 677,03	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	188 677,03	-188 677,03	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>265 781,03</b>	<b>505 179,97</b>	<b>770 961,00</b>
60315	VARIATION DES STOCKS DES TERRAINS A AMENAGER	828 772,78		828 772,78
7133	VARIATION DES ENCOURS DE PRODUCTION DE BIENS	68 851,90		68 851,90
71355	VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES		694 039,00	
71355	VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES		974 443,00	974 443,00
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	897 624,68	1 668 482,00	2 566 106,68
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>897 624,68</b>	<b>1 668 482,00</b>	<b>2 566 106,68</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 163 405,71</b>	<b>2 173 661,97</b>	<b>3 337 067,68</b>
Chap./Nat.	Libellé	BP 2016	DM 1- 2016	Budget 2016
7015	VENTE DE TERRAINS AMENAGES		105 001,00	105 001,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		105 001,00	105 001,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>			<b>105 001,00</b>	<b>105 001,00</b>
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		449 360,65	449 360,65
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		449 360,65	449 360,65
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>			<b>554 361,65</b>	<b>554 361,65</b>
7133	VARIATION DES EN-COURS DE PRODUCTION	1 023 624,68	-1 023 624,68	0,00
71355	VARIATION DE STOCKS DE TRERRAINS AMENAGES		1 668 482,00	1 668 482,00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		974 443,00	974 443,00
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 023 624,68	1 619 300,32	2 642 925,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 023 624,68</b>	<b>1 619 300,32</b>	<b>2 642 925,00</b>
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	139 781,03		139 781,03
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 163 405,71</b>	<b>2 173 661,97</b>	<b>3 337 067,68</b>

## Section d'investissement - Dépenses

Chap./Nat.	Libellé	BP 2016	DM 1- 2016	Budget 2016
2111	TERRAINS NUS	1 315 676,46	49 181,68	1 364 858,14
21	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 315 676,46	49 181,68	1 364 858,14
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 315 676,46</b>	<b>49 181,68</b>	<b>1 364 858,14</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 315 676,46</b>	<b>49 181,68</b>	<b>1 364 858,14</b>
3355	TRAVAUX	1 023 624,68	-1 023 624,68	0,00
3555	TERRAINS AMENAGES		1 668 482,00	1 668 482,00
2151	RESEAUX DE VOIRIE		974 443,00	974 443,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTE SECTIONS	1 023 624,68	1 619 300,32	2 642 925,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>1 023 624,68</b>	<b>1 619 300,32</b>	<b>2 642 925,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 339 301,14</b>	<b>1 668 482,00</b>	<b>4 007 783,14</b>

## Section d'investissement - Recettes

Chap./Nat.	Libellé	BP 2016	DM 1- 2016	Budget 2016
315	TERRAINS A AMENAGER	828 772,78		828 772,78
3355	TRAVAUX	68 851,90		68 851,90
3555	TERRAINS AMENAGES		694 039,00	694 039,00
3555	TERRAINS AMENAGES		974 443,00	974 443,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTE SECTIONS	897 624,68	1 668 482,00	2 566 106,68
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>897 624,68</b>	<b>1 668 482,00</b>	<b>2 566 106,68</b>
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 441 676,46		1 441 676,46
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 339 301,14</b>	<b>1 668 482,00</b>	<b>4 007 783,14</b>

## 25 - RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDIT DE PAIEMENT RELATIVE AUX TRAVAUX AU CENTRE BOURG D'IGNY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de réviser l'autorisation de programme en modifiant la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP (en € TTC)	Réalisé 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
3 864 000,00	31 079,42	1 758 920,58	770 000,00	960 000,00	344 000,00

- MANDATE le Président afin de signer tous les documents utiles à la bonne gestion de cette affaire ;
- DIT que les crédits de paiement nécessaires seront inscrits, chaque année, au Budget principal.

## 26 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS FINANCIERES RELATIVES AU REVERSEMENT DE LA TEOM AVEC LES COMMUNES DE CHILLY-MAZARIN, EPINAY-SUR-ORGE, MARCOUSSIS, MASSY ET SAULX-LES-CHARTREUX

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les conventions financières à conclure avec les communes de Chilly-Mazarin, Épinay-sur-Orge, Marcoussis, Massy et Saulx-les-Chartreux pour la continuité du service public de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions financières avec les communes de Chilly-Mazarin, Épinay-sur-Orge, Marcoussis, Massy et Saulx-les-Chartreux.

**27 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE EN FAVEUR DE L'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS TOUCHES PAR DES EVENEMENTS CLIMATIQUES OU GEOLOGIQUES**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE auprès de l'État une subvention au taux maximal au titre de la dotation de solidarité ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à cette demande de subvention ;
- DIT que cette recette sera inscrite au budget 2016.

**28 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE DU SECTEUR DE LA CROIX DE VILLEBOIS SUR LA COMMUNE DE PALAISEAU**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- AUTORISE le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage fixant la participation financière à l'étude de faisabilité de « la Croix de Villebois » sur la commune de Palaiseau ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

2 VOTES CONTRE : Marie-Pierre DIGARD et Michel ROUYER

1 ABSTENTION : Michèle VIALA

**29 - DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE VISANT A COORDONNER L'ACTION EN MATIERE D'ENERGIE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à l'élection du délégué au sein de la commission consultative paritaire du SIPPAREC.  
La candidate est : Mme Sandrine GELOT
- DESIGNER Mme Sandrine GELOT pour représenter la Communauté Paris-Saclay au sein de la commission consultative paritaire du SIPPAREC.

**30 - DENONCIATION DE LA CONVENTION CONCLUE AVEC SCIENTIPOLE INITIATIVE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de dénoncer la convention d'objectifs triennale 2014-2016 conclue avec l'association Scientipôle Initiative.

**31 - ADHESION A L'ASSOCIATION SCIENTIPOLE CROISSANCE ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'association Scientipôle Croissance ;

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant de la Communauté Paris-Saclay pour siéger au sein de l'Assemblée générale de Scientipôle Croissance ;
- DESIGNE M. Jean-François VIGIER comme représentant à l'association Scientipôle Croissance ;
- PRECISE que cette désignation demeure pour la durée du mandat, sauf décision contraire.

### **32 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SCIENTIPÔLE CROISSANCE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention d'objectifs avec l'association Scientipôle-Croissance pour l'année 2016 ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention d'objectifs ;
- ATTRIBUE à l'association Scientipôle croissance une subvention de 60 000 euros au titre de l'année 2016 ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2016.

### **33 - ADHESION AU RESEAU DES PEPINIERS D'ILE DE FRANCE (P3MIL)**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à l'association P3MIL, réseau des pépinières en Ile-de-France, sise 12 avenue des Près -78 059 Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- DECIDE de verser la cotisation annuelle d'un montant de 1 400 euros au titre de l'année 2016 ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2016, chapitre, fonction et article nécessaires.

### **34 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES APIS DEVELOPPEMENT POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS DE LA MAISON DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'avenant n°2 à la convention de prestation de services avec la pépinière d'entreprises APIS Développement, sise 15 avenue de Norvège Parc d'activités de Courtabœuf, 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE concernant l'accompagnement des porteurs de projet ;
- AUTORISE le Président à signer ledit avenant n°2 à la convention de prestation de services avec la pépinière d'entreprises APIS Développement ;
- DIT que les crédits de 19 200€ HT € sont prévus au budget 2016.

**N'a pas pris part au vote : M. Igor TRICKOVSKI**

### **35 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SIREDOM**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE de procéder à l'élection du délégué titulaire et des délégués suppléants pour siéger au sein du Comité syndical du SIREDOM ;
- DECLARE élus et installés dans leur fonction :

#### **COMMUNE D'EPINAY-SUR-ORGE**

Membre titulaire :

- M. Maurice LEGOUGE

Membres suppléants :

- M. Guy MALHERBE
- Mme Ghislaine BADOUIX-VERGNES

#### **COMMUNE DE MARCOUSSIS**

Membre titulaire :

- M. Olivier THOMAS

Membres suppléants :

- M. Serge PIPARD
- Mme Rose-Marie FAVEREAUX

#### **COMMUNE DE NOZAY**

Membre titulaire :

- M. Christian FOURNES

Membres suppléants :

- M. Denis TOULLIER
- M. Jean-Michel ARZUL

#### **COMMUNE DE SAULX-LES-CHARTREUX**

Membre titulaire :

- M. Christian AUGER

Membres suppléants :

- M. André HENault
- M. Philippe LOISON

### **36 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS SIMACUR**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants pour siéger à l'administration générale du SIMACUR et pour siéger pour la compétence relative au traitement des déchets ménagers et assimilés ;

- DECLARE élus et installés dans leur fonction :

Membres titulaires :

- M. Vincent DELAHAYE
- M. Nicolas SAMSOEN
- Mme Élisabeth PHILIPPOTEAU
- M. Jean-Paul BENEYTOU
- M. Thomas JOLY
- M. Laurent POUJOL

Membres suppléants :

- Mme Martine CINOSI-GIRARD
- M. Jean-Paul MORDEFROID
- M. Régis CHAMP

**37 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE NETTOYAGE DE LOCAUX ET DES VITRERIES**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer au groupement de commande de commande pour le nettoyage des locaux et des vitreries ;
- APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes pour le nettoyage de locaux et des vitreries ;
- AUTORISE le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour le nettoyage de locaux et des vitreries ;
- DIT que les dépenses seront inscrites aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire

**38 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION OPTICSVALLEY DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION PARIS-SACLAY CONNEXION DU 5 JUILLET 2016**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE le versement d'une subvention d'un montant de 18 000 € à l'association OpticsValley au titre de l'année 2016 dans le cadre de la prestation de service « Organisation et coordination de l'événement Paris-Saclay Connexion ;
- DIT que le versement de la subvention s'effectuera en une seule fois après l'organisation de la manifestation ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2016, fonction, chapitre et article nécessaires.

### **39 - DELIBERATION CADRE SUR "LA POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION" DANS LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la « Politique de l'emploi et de l'insertion dans la Communauté Paris-Saclay » telle que détaillée dans l'annexe à la délibération.

### **40 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE ORNITHOLOGIQUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE (CORIF) : RENOUELEMENT ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 1**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE le renouvellement de la convention de partenariat et d'objectifs avec le CORIF ;
- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention susvisée ;
- AUTORISE le Président à signer ledit avenant ;

### **41 - SALLE DE SPECTACLES INTERCOMMUNALE A PALAISEAU : DENOMINATION DU BÂTIMENT**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de dénommer la salle de spectacles intercommunale située à Palaiseau : « Théâtre de la Passerelle ».

### **42 - PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE DE BURES-SUR-YVETTE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC ILE-DE-FRANCE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE l'avant-projet de l'opération de reconstruction de la Médiathèque de Bures-sur-Yvette ci-joint en annexe ;
- PRÉCISE que la surface de plancher de l'équipement réalisé est de 500 m<sup>2</sup> ;
- AUTORISE le président à solliciter auprès de la DRAC Ile-de-France une subvention au taux maximum, au titre de la dotation générale de décentralisation, pour la reconstruction de la médiathèque de Bures-sur-Yvette comprenant les points suivants :
  - des travaux d'un montant de 1 333 000 € HT (1 600 000 € TTC) - montant de la subvention demandée : 40% HT soit 533 200 €
  - une étude organisationnelle du réseau pour un montant de 25 000 € HT (30 000 € TTC) - montant de la subvention demandée : 70% HT soit 17 500 €
  - le renouvellement des collections de la médiathèque pour un montant de 18 960 € HT (20 000 € TTC) - montant de la subvention demandée : 50% HT soit 9 480 €
  - des automates de prêts pour un montant de 25 000 € HT (30 000 € TTC) - montant de la subvention demandée : 35% HT soit 8 750 €
  - l'équipement RFID pour un montant de 3 834 € HT (4600 € TTC) - montant de la subvention demandée : 35% HT soit 1 340 €

- le mobilier pour un montant de 137 500 € HT (165 000 € TTC) - montant de la subvention demandée : 35% HT soit 48 125 €
- les postes informatiques publics pour un montant de 4 300,80 € HT (5 160,96 € TTC) - montant de la subvention demandée : 50% HT soit 2150,40 €
- AUTORISE le président à signer toutes les pièces relatives à ces demandes de subvention ;
- DIT que les crédits seront inscrits au budget communautaire des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

#### **43 - PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE DE BURES-SUR-YVETTE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ILE-DE-FRANCE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE l'avant-projet de l'opération de reconstruction de la Médiathèque de Bures-sur-Yvette
- PRÉCISE que la surface de plancher de l'équipement réalisé est de 500 m<sup>2</sup> ;
- AUTORISE le Président à solliciter auprès de la Région Ile-de-France une subvention au taux maximum, au titre du dispositif d'aide à la construction et à l'aménagement de médiathèques, pour la reconstruction de la médiathèque de Bures-sur-Yvette comprenant les points suivants :
  - des travaux un montant de 1 333 000 € HT (1 600 000 € TTC) - montant de la subvention demandée : 40% HT soit 533 200 €
  - des automates de prêts pour un montant de 25 000 € HT (30 000 € TTC) - montant de la subvention demandée : 35% HT soit 8 750 €
  - l'équipement RFID pour un montant de 3 834 € HT (4 600 € TTC) - montant de la subvention demandée : 35% HT soit 1 340 €
- AUTORISE le président à signer toutes les pièces relatives à ces demandes de subvention ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

#### **44 - FESTIVAL INTERCOMMUNAL "AH! LES BEAUX JOURS" 2016 : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES PARTICIPANTES**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE la signature des conventions de partenariat entre la Communauté Paris-Saclay et les communes participantes dans le cadre de l'organisation de la 12<sup>ème</sup> édition « Ah les beaux jours » 2016 :
  - Marcoussis
  - Gometz-le-Châtel
  - Bures-sur-Yvette
  - Saclay
  - Gif-sur-Yvette
  - Igny
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

**45 - « FÊTE DE LA SCIENCE 2016 » : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENTS DE SIGNER LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES PARTICIPANTES, L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE, L'ASSOCIATION ILE DE SCIENCE ET LA FACULTÉ DES SCIENCES D'ORSAY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les conventions de partenariat qui prévoient le versement d'une subvention aux partenaires suivants :
  - Commune d'Igny pour un montant maximal de 2 370 €
  - Commune d'Orsay pour un montant maximal de 1 500 €
  - Commune de Vauhallaan pour un montant maximal de 600 €
  - Commune de Ballainvilliers pour un montant maximal de 800 €
  - Commune de Saclay pour un montant maximal de 1 400 €
  - Commune de Chilly-Mazarin pour un montant maximal de 1 000 €
  - Commune de Montlhéry pour un montant maximal de 476 €
  - Commune de Nozay pour un montant maximal de 500 €
  - Commune de La Ville du Bois pour un montant maximal de 1 000 €
  - École Polytechnique pour un montant maximal de 2 000 €
  - Association Ile de Science pour un montant maximal 1 000 €
  - Faculté des Sciences d'Orsay pour un montant maximal de 3 000 €
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'année concernée, chapitre, fonction et article nécessaires.

**46 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA VILLE D'IGNY POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE 2016**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 2 000 euros à la ville d'Igny pour l'organisation de la fête de la musique 2016 ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

**47 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA VILLE DE GOMETZ-LE-CHÂTEL POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DU VILLAGE 2016**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 2 000 euros à la ville de Gometz-le-Châtel pour l'organisation de la fête du village 2016 ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

**48 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA VILLE DE PALAISEAU POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « PHOTOGRAPHER S'ECRIT AVEC UN U »**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 1 008 euros à la ville de Palaiseau pour l'organisation de la manifestation « Photographe s'écrit avec un U » ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

**49 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA VILLE DE VAUHALLAN POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DU VILLAGE 2016**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 2 000 euros à la ville de Vauhallaan pour l'organisation de la fête du village 2016 ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

**50 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA VILLE DE SAINT-AUBIN POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « JAZZ A LA FERME »**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 2 000 euros à la ville de Saint-Aubin pour l'organisation de la manifestation « Jazz à la ferme » 2016 ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

**51 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA VILLE D'ORSAY POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « ORSAY SOUS LES SAPINS » 2016**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 2 000 euros à la ville d'Orsay pour l'organisation de la manifestation « Orsay sous les sapins » 2016 ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

**52 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA VILLE DES ULIS POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE 2016 ET D'UNE PROJECTION DE FILM EN PLEIN AIR**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 1 980 euros à la ville des Ulis pour l'organisation de la fête de la musique 2016 et d'une projection en plein air réparti comme suit :
  - 1 080 € pour la fête de la musique
  - 900 € pour la projection de film en plein air
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

**53 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA VILLE DE VERRIERES LE BUISSON POUR L'ORGANISATION D'UN « MUSEE EPHEMERE D'ART CONTEMPORAIN »**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 2 000 euros à la commune de Verrières-le-Buisson pour l'organisation d'un musée éphémère d'art contemporain ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

**54 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA VILLE DE WISSOUS POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE MEDIEVALE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 2 000 euros à la commune de Wissous pour l'organisation de la fête médiévale ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

**55 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA VILLE DE MARCOUSSIS POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DE LA FRAISE 2016**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 2 675,55 euros à la ville de Marcoussis pour l'organisation de la fête de la fraise 2016 ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

**56- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA VILLE DE CHAMPLAN POUR L'ORGANISATION DU FORUM DES ASSOCIATIONS 2016**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 850,55 euros à la ville de Champlan pour l'organisation du forum des associations 2016 ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

**57 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA VILLE DE CHILLY-MAZARIN POUR L'ORGANISATION D'UN CINÉ EN PLEIN AIR**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 2 000 euros à la ville de Chilly-Mazarin pour l'organisation d'un Ciné en plein air ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

### **58 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA VILLE DE LINAS POUR LA MARCHÉ DE NOËL 2016**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 2 176 euros à la ville de Linas pour l'organisation du marché de Noël 2016 ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

### **59 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ALDCS (LONGJUMEAU) POUR L'ORGANISATION DES « COULEURS DE L'ESPOIR »**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 2 150,95 euros à l'association ALDCS pour l'organisation des « couleurs de l'espoir » ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

### **60 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION AVENTURE DU BOUT DU MONDE ET A L'ASSOCIATION TRETEAUX AMATEURS DE MASSY POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 5 254 euros réparti comme suit :
  - 2 900 € à l'association « Aventure du Bout du Monde » de Massy pour l'organisation du festival des globe-trotters 2016 ;
  - 2 354 € à l'association « Tréteaux Amateurs de Massy » pour l'organisation de la manifestation « TAM fête ses 20 ans » ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

### **61 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIFFÉRENTES COMMUNES ET ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS (2ÈME ENVELOPPE DU DISPOSITIF EN VIGUEUR DANS L'EX CAEE)**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement des subventions suivantes à :
  - La ville de la Ville-du-Bois : Escale N'Jazz : 4 355 €
  - La ville de Montlhéry : Foire aux tomates : 9 380 €
  - La ville de Ballainvilliers : Fête de la lecture : 2 010 €
  - La ville de Linas : Fête de la peinture : 2 345 €
  - La ville de Chilly-Mazarin : Marché de Noël : 4 355 €
  - La ville de Marcoussis : festival de philosophie : 6 813 €
  - La ville de Nozay : Théâtre « Dans la peau d'Albert Camus » : 2 010 €
  - La ville de Champlan : Fête champêtre « Viva Italia ! » : 3 585 €

- La ville de Longjumeau : Festivités de fin d'année : 2 446 €
  - L'association Soif de Bitume (Massy) : Festiv'Arabesques : 3 350 €
  - L'association Les Guinguettes de l'Yvette (Villebon-sur-Yvette) : Festival « Guinguettes et compagnies » : 2 680 €
  - L'association la troupe des Zicos (Villejust) : « 2016 : Mission Zicos » : 1 340 €
  - L'association Animakt (Saulx-les-Chartreux) : Festival « Jeunes Pousses » : 2 010 €
  - Le Sporting Club d'Epinaux-sur-Orge : Tournoi de football de pentecôte : 3 350 €
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

**62 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION GIV-LAN DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION "LAN PARTY" LES 3 ET 4 SEPTEMBRE 2016**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association GIV LAN au titre de l'année 2016 dans le cadre de l'organisation de la LAN PARTY les 3 et 4 septembre 2016 ;
- DIT que le versement de la subvention s'effectuera en une seule fois après l'organisation de la manifestation ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2016, fonction, chapitre et article nécessaires.

4 VOTES CONTRE : Véronique CHATEAU-GILLE, Gérard DOSSMANN, Caroline FOUCAULT et Thomas JOLY

1 ABSTENTION : Michel ROUYER

**63 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA VILLE DES ULIS POUR L'ORGANISATION DE LA FETE DU SPORT 2016.**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 200 euros à la ville des Ulis pour l'organisation de la fête du sport 2016 ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

**64 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COS DE SACLAY POUR LES FOULEES DE SACLAY**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 250 euros au COS de Saclay pour l'organisation des foulées de Saclay 2016 ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

**65 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA VILLE DE VERRIERES LE BUISSON POUR L'ORGANISATION DES « DEFIS DE VERRIERES » 2016**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 200 euros à la ville de Verrières-le-Buisson pour l'organisation des « Défis de Verrières » 2016 ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

**66 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « TRAIT D'UNION DE VERRIERES LE BUISSON » POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « LA BUISSONNIERE »**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 200 euros à l'association « Trait d'Union de Verrières-le-Buisson » pour l'organisation de la manifestation « La Buissonnière » ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

**67 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA VILLE DE WISSOUS POUR L'ORGANISATION D'UN PARCOURS DE CYCLO- CROSS AUX ETANGS DE WISSOUS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 200 euros à la ville de Wissous pour l'organisation de la journée de cyclo-cross du 5 novembre 2016 ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

**68 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU FOOTBALL CLUB LONGJUMEAU POUR L'ORGANISATION DU TOURNOI INTERNATIONAL « LONGJUMEAU CUP 2016 »**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 1 500 euros pour l'organisation du tournoi de football international benjamin les 14 et 15 mai 2016, à l'association Football Club de Longjumeau ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

**69 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA COMMUNE D'EPINAY-SUR-ORGE POUR L'ORGANISATION DU 49ÈME GRAND PRIX DE COURSE CYCLISTE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de soutenir l'organisation du 49<sup>ème</sup> Grand Prix de la course cycliste organisée par la commune d'Épinay-sur-Orge à hauteur de 1 688,20 € ;
- DIT que les crédits correspondants seront prélevés au budget communautaire 2016.

**70 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA VILLE DE CHILLY MAZARIN POUR L'ORGANISATION DE LA FOULEE CHIROQUOISE 2016**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 4 186 euros à la ville de Chilly-Mazarin pour l'organisation de la Foulée chiroquoise le dimanche 25 septembre 2016 ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

**71 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA VILLE DE BALLAINVILLIERS POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « SPORT POUR TOUS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 1 200 € à l'association sportive de Ballainvilliers pour l'organisation de la manifestation « Sport pour Tous » ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

**72 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A « NOZAY BADMINTON ASSOCIATION » POUR UN TOURNOI NATIONAL DE BADMINTON**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 1 500 euros pour l'organisation du tournoi national de badminton organisé par Nozay Badminton Association les 4 et 5 juin 2016 ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

**73 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CLUB BASKET BALL DE VILLEBON/-SUR-YVETTE POUR L'ORGANISATION DU TOURNOI DE DETECTION DEPARTEMENTALE U12/U13 LE 12 JUIN 2016**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 3 256,61 euros à l'association Club Basket de Villebon-sur-Yvette pour l'organisation du tournoi de détection départementale U12/U13 du 12 juin 2016 ;
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

**74 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'ENTENTE SPORTIVE DE MASSY , AU FOOTBALL CLUB DE MASSY ET A L'ASSOCIATION HUMANITARIA POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximal de 6 000 euros réparti comme suit :
- Entente sportive section basket pour l'organisation des « Massy All Star » 2016 : 2 000 €
- Football Club pour l'organisation du Tournoi international de football U11 : 1 000 €

- Humanitaria pour l'organisation du « Street Work Out Tour » : 3 000 €
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

#### **75 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIFFÉRENTES COMMUNES ET ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS SPORTIFS (3ÈME ENVELOPPE DU DISPOSITIF EN VIGUEUR DANS L'EX CAEE)**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement des subventions suivantes à :
- L'association Club Municipal Omnisports de Morangis (CMOM)-Team Cycliste de Morangis : Critérium cycliste professionnel « Longjumeau fête le vélo »: 10 000 €
- La ville de Marcoussis : Jeunes planète foot : 7 179 €
- L'association Entente sportive de Massy : Championnat de France Handi-escalade : 2 000 €
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2016.

#### **76 - ADHESION AU CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE EN ESSONNE (CRPVE) ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'adhésion de la Communauté Paris-Saclay au Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, sis 1 Boulevard de l'Écoute s'Il Pleut, 91000 EVRY, pour un montant de cotisation de 12 520 euros ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant à l'Assemblée générale du CRPVE ;
- DESIGNER Mme Michèle DESCAMPS représentante à l'Assemblée générale du CRPVE.
- PRECISE que cette désignation demeure lors de chaque adhésion annuelle.

#### **77 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ÉTUDES ET CHANTIERS ILE-DE-FRANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER D'INSERTION DE LA BATTERIE DE LA POINTE À PALAISEAU**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention de 36 000 euros à l'association Études et Chantiers Ile-de-France sise 10 place Jules Valles, 91000 EVRY ;
- AUTORISE le Président, ou la Vice-Présidente déléguée à la Politique de la ville, à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire de l'exercice en cours.

**78 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES CONTRATS DE VILLE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement des subventions aux associations listées dans les tableaux annexés :

**Contrat de ville ex-CAPS (les Ulis / Palaiseau)**

Thématique	Porteur de projet	Nom de faction / Descriptif	Montant de subvention attribué par la Communauté Paris Saclay	Montant total de l'action	Autres subventions publiques de la ville de Paris			
					MONTANT DROIT COMMUN			
				Etat	CAF	CDV	LES ULIS	
Cohésion sociale	MPT de Courdimanche	<b>Ateliers socio-linguistique</b> <i>Perm et d'acquérir les bases de la langue française et des outils pour le quotidien (administration, institutions, transport, etc.)</i>	3 000 €	10 000 €			4 000 €	12 000 €
Cohésion sociale	Service jeunesse des Ulis	<b>Permis Citoyen</b> <i>Financement de la formation au Permis B de 6 jeunes en QPV en contrepartie d'une implication bénévole auprès d'une association locale de solidarité.</i>	2 100 €	2 000 €	10 000 €			6 000 €
Cohésion sociale	Service jeunesse des Ulis	<b>BAFA Citoyen</b> <i>Financement de la formation du BAFA à 6 jeunes en QPV en contrepartie d'une implication bénévole auprès d'une association locale de solidarité.</i>	1 100 €	1 000 €	1 000 €			1 000 €
Cohésion sociale	CLSPD des Ulis	<b>Acquisition de l'exposition 13/18 ans « questions de justice »</b> <i>Acquisition de l'exposition et animation de celle-ci auprès des collégiens en partenariat avec la PJJ et la MJD.</i>	3 300 €	2 000 €	1 000 €			3 000 €
Cohésion sociale	Bleu Soleil	<b>Ateliers d'art-thérapie pour les personnes handicapées</b> <i>Au sein de la MPT des Amis pour les personnes handicapées ou âgées du QPV et événements « mixtes » autour de la pratique artistique.</i>	1 000 €	10 000 €	1 000 €			2 000 €
Cohésion sociale	Paroles de femmes	<b>Accueil, écoute et accompagnement des femmes victimes de violence</b> <i>Mise en œuvre de permanences d'information sur les droits et les démarches vis-à-vis des auteurs de violence afin de proposer un accompagnement et des réponses adaptées.</i>	2 000 €	4 000 €				2 000 €
Cohésion sociale	Nouvelles Voies	<b>Permanences Accompagnement administratif et juridique</b> <i>Ecrivain public à la médiathèque des Ulis visant à accompagner le public dans ses démarches administratives et renforcer la diffusion de la culture.</i>	5 000 €	10 000 €				2 000 €
Développement de l'activité économique et de l'emploi	Club FACE Nord-Ouest 9	<b>Animation de la charte Entreprises et Quartiers</b> <i>Identification et mobilisation des entreprises (membre ou non du Club FACE) pour la mise en œuvre d'actions sur les thématiques de la charte : éducation et sensibilisation aux codes de l'entreprise, contrats aidés, jeunes du QPV.</i>	5 000 €	44 000 €				
Développement de l'activité économique et de l'emploi	ADIE	<b>Accompagnement et financement de projets de micro-entreprises</b> <i>Projet global sur l'accompagnement à la création d'entreprise. Mise en place d'une intermédiation financière entre les créateurs d'entreprises et les banques et soutien par le micro-crédit.</i>	5 000 €	51 000 €	2 000 €			2 000 €
Développement de l'activité économique et de l'emploi	Essonne Développement	<b>Sensibilisation et accompagnement à l'entrepreneuriat dans les QPV</b> <i>Projet global sur l'accompagnement à la création d'entreprise. Ateliers collectifs spécifiques pour les habitants du QPV et travail personnalisé sur le projet des créateurs d'entreprises.</i>	3 000 €	0 000 €	2 000 €			
Développement de l'activité économique et de l'emploi	Essonne Active	<b>Cap Quartier</b> <i>Projet global sur l'accompagnement à la création d'entreprise. Mise en place d'un repérage spécifique des personnes souhaitant entreprendre dans le QPV par la mobilisation d'un réseau « d'ambassadeurs quartier »</i>	2 000 €	10 000 €	10 000 €			
Développement de l'activité économique et de l'emploi	Essonne Active	<b>In'ESS</b> <i>Repérage et accompagnement des initiatives associatives ou entrepreneuriales du quartier et accompagnement méthodologique pour assurer leur pérennité.</i>	1 500 €	0 000 €				
Cadre de vie et renouvellement urbain	AISH	<b>Insertion sociale par l'habitat</b> <i>Mise en place d'un accompagnement social des ménages en difficulté autour du logement et mise en œuvre d'outils de gestion locative sociale (baux glissants, logements temporaires, etc.)</i>	8 000 €					
<b>TOTAL</b>			<b>42 000 €</b>					

**Contrat de ville ex-CAEE (Massy / Longjumeau)**

Thématique	Porteur de projet	Nom de l'action / Descriptif	Montant de subvention allouée par la Communauté Paris Saclay	Autres subventions collectives de la QPV ex hors droit commun					
				Massy	Longjumeau	Evry	CAE	CCPF	Autres
Développement économique / Emploi / Insertion	ADIE	Accompagnement et financement de projets de création de micro-entreprises <i>Favoriser la création de création de micro-entreprises</i>	4 000 €	4 000 €					
Cohésion sociale / Citoyenneté, santé	APA 50	Pôle Permanent d'Accueil et d'Insertion Santé <i>Permianences d'accueil psychologique pour personnes fragilisées, inscrits dans une démarche de parcours d'insertion.</i>	2 000 €	2 000 €				2 000 €	
Développement économique / Emploi / Insertion	Club Face	Job Academy citoyenne <i>Parrainage collectif par des collaborateurs d'entreprises à destination de chercheurs d'emploi issus des QPV</i>	3 000 €	3 000 €					
Cohésion sociale / Citoyenneté, santé	Compagnie LE SA VMA	Festival International des Arts de Massy" H2VR 2016" <i>Ateliers artistique s par des professionnels en vue du festival</i>	2 000 €	2 000 €				1 500 €	
Développement économique / Emploi / Insertion	Essonne Active	Cap'Quartier <i>Repérage spécifique des personnes souhaitant entreprendre dans les QPV</i>	2 000 €	2 000 €					
Développement économique / Emploi / Insertion		In'ESS 91 – appui à l'émergence de projet d'économie sociale et solidaire <i>Repérage et d'accompagnement des initiatives associatives ou entrepreneuriales du quartier</i>	1 500 €	1 500 €					
Cohésion sociale / Citoyenneté, santé	Intermedes Robinson	Ateliers de soutien éducatif parents-enfants <i>Ateliers éducatifs de rue axés sur une coopération parents-enfants à partir de jeux collectifs</i>	2 000 €	2 000 €			1 000 €		
Cohésion sociale / Citoyenneté, santé	La CLE, épicerie sociale	La diététique au sein de l'épicerie sociale <i>Intervention d'une diététicienne au sein de l'épicerie sociale</i>	3 000 €	3 000 €				2 000 €	
Cohésion sociale / Citoyenneté, santé	La Parole du Corps	Sacré famille <i>Réalisation d'une pièce de théâtre avec des habitantes des quartiers m ontée et jouée dans les 3 QPV</i>	1 500 €	1 500 €			4 000 €	1 500 €	
Cohésion sociale / Citoyenneté, santé	Nouvelles voies	Cafés rencontres citoyenneté <i>Temps de rencontre conviviaux encadrés par des animateurs qui mobilisent des professionnels suivant les thématiques souhaitées : psychologue, éducateur</i>	2 000 €	2 000 €			7 100 €		1 000 €
Cohésion sociale / Citoyenneté, santé	Opéra de Massy	Bus Opéra <i>Une équipe artistique arpente la ville à la rencontre du public pour lequel il interprète une version courte de l'opéra la Flûte Enchantée. Ateliers ouverts en amont et représentations gratuites dans ou à proximité des QPV</i>	4 000 €	4 000 €			3 000 €	2 000 €	
Cohésion sociale / Citoyenneté, santé	Recyclerie Sportive	Ateliers auto réparation en pieds d'immeubles <i>Ateliers d'auto réparation de vélos &amp; sensibilisation au réemploi afin de devenir autonome dans sa pratique et permettre la transformation du déchet en ressource</i>	4 000 €	4 000 €			12 000 €		
Cohésion sociale / Citoyenneté, santé	Soif de Bitume	Le Caravansérail Café <i>Evènement préparé en amont avec les habitants, avec espace d'échanges itinérant</i>	2 000 €	2 000 €				1 500 €	
Développement économique / Emploi / Insertion	Ville Lgj/service jeunes ssi	Chantiers d'été <i>Chantiers de travaux de courte durée sur la ville pendant l'été, accompagnement dans la présentation de candidature</i>	2 500 €	2 500 €					
Cohésion sociale / Citoyenneté, santé	Ville Lgj/service jeunes ssi	Bourse aux projets <i>Fonds pour soutenir des projets individuels ou collectifs portés par des jeunes et axés sur la mobilité européenne, l'insertion professionnelle, l'humanaire</i>	1 500 €	1 500 €					
<b>TOTAL</b>			<b>37 000 €</b>						

– DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire

**79 - OPAH - AVENANT N°1 À LA CONVENTION CONCLUE AVEC L'ANAH ET L'ÉTAT**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de l'OPAH avec l'Anah et l'État ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire de l'exercice en cours.

**80 - OPAH - AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°2014-10 CONCLU AVEC SOLIHA ESSONNE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au marché n°2014-10 de suivi-animation de l'OPAH avec SOLIHA Essonne (mandataire) ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire de l'exercice en cours.

**81 - OPAH - AVENANT N°1 AU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES COMMUNAUTAIRES**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au Règlement d'Attribution des Aides Communautaires de l'OPAH ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire de l'exercice en cours.

**82 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CIG**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention relative aux missions du service de médecine préventive du centre de gestion pour la Communauté Paris-Saclay ;
- AUTORISE le Président à signer la convention, pour une durée de trois ans.

**83 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION POUR LA TÉLÉ DÉCLARATION ET LE TÉLÉPAIEMENT DE LA CONTRIBUTION DE SOLIDARITE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention pour la télé-déclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité en pièce jointe ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention.

### 84 - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'adopter au 1<sup>er</sup> juillet 2016 le tableau des emplois :

**RECAPITULATIF DE LA SUPPRESSION ET DE LA CREATION DES EMPLOIS  
DE LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY AU 1er JUILLET 2016**

Grades	Catg	Temps de travail	Postes sup	Postes créés	Service	Fonctions	Motifs
Attaché principal	A	TC	1		Développement économique et Innovation	Directeur de pôle	Recrutement sur le grade d'ingénieur principal
Ingénieur principal	A	TC		1	Développement économique et Innovation	Directeur de pôle	Recrutement sur le grade d'ingénieur principal

Total			1	1			
-------	--	--	---	---	--	--	--

TOTAL DES SUPPRESSIONS DE POSTES : 1

TOTAL DES CREATIONS DE POSTES : 1

- PRECISE que les emplois figurant au tableau peuvent être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

### 85 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU STIF POUR LA CRÉATION D'AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DES TRANSPORTS EN COMMUN, AVENUE DES TROPIQUES, SUR LE PARC D'ACTIVITÉS DE COURTABŒUF

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE une subvention auprès du STIF au taux maximal pour la réalisation des aménagements Avenue des Tropiques à Courtaboeuf ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

#### **86 - AVIS SUR LA RÉVISION DU PLU DE GOMETZ-LE-CHÂTEL**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE un avis favorable au projet de PLU révisé de la Commune de Gometz-le-Châtel tel qu'il a été arrêté le 11 avril 2016 ;
- DIT que la présente délibération sera notifiée à la Commune de Gometz-le-Châtel.

#### **87 - AVIS SUR LA RÉVISION DU PLU DE GIF-SUR-YVETTE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE un avis favorable au projet de PLU révisé de la Commune de Gif-sur-Yvette tel qu'il a été arrêté le 10 mai 2016 ;
- DIT que la présente délibération sera notifiée à la Commune de Gif-sur-Yvette.

#### **88 - AVIS SUR LE RÈGLEMENT DE PUBLICITÉ LOCAL (RPL) DE GIF-SUR-YVETTE**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE un avis favorable sur le projet de RLP de la commune de Gif-sur-Yvette ;
- DIT que cet avis sera transmis à la commune de Gif-sur-Yvette.

#### **89 - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DU CEA DE FONTENAY-AUX-ROSES**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant de la Communauté Paris-Saclay à la CLI auprès du CEA de Fontenay-aux-Roses ;
- DESIGNER comme représentant à la CLI des installations Nucléaires de Base auprès du CEA de Fontenay-aux-Roses, Mme Caroline FOUCAULT

#### **90 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'EPAPS RELATIVE A L'ETUDE "LIAISONS PLATEAU-VALLEE"**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'avenant n° 1 à la Convention d'offre de concours entre la Communauté Paris-Saclay et l'établissement public Paris- Saclay relative à l'étude « Liaisons Plateau Vallée » ;
- AUTORISE le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à cette affaire

#### **91 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE DES COPROPRIETAIRES DES LOCAUX DU CONSERVATOIRE SITUE 15 RUE FERNAND LEGER A WISSOUS**

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour désigner le représentant de la Communauté d'agglomération à l'Assemblée générale des copropriétaires de la résidence La Scala à Wissous ;
- DESIGNE Mme Danièle JEANNEROT représentant permanent de la Communauté d'agglomération Communauté Paris-Saclay à l'Assemblée générale des copropriétaires de la Résidence La Scala à Wissous.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le présent extrait a été affiché au 1 rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération « Communauté Paris-Saclay », en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le service des Assemblées au 01.69.35.69.59 ou par mail à l'adresse suivante : [christelle.marque@paris-saclay.com](mailto:christelle.marque@paris-saclay.com)

**/ 6 JUL. 2016**

Fait à Orsay, le

Le Président,

Michel BOURNAT

